

**2020 DEVE 26** Convention de mise à disposition par la Fondation des Artistes du parc de l'Hôtel Salomon de Rothschild (8<sup>e</sup>) pour son ouverture au public. Convention de gestion.

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le jardin de l'Hôtel Salomon de Rothschild, d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, attenant à l'Hôtel Salomon de Rothschild, situé à l'angle de la rue Balzac et de l'avenue de Friedland (8<sup>e</sup>), est structuré autour d'une grande pelouse ponctuée de marronniers et ceinturée par une allée gravillonnée et des massifs d'arbustes qui bordent le jardin. Des buis, des troènes, des forsythias, des eucubas, des seringats et des cotoneasters isolent le jardin de l'extérieur.

Par convention en date du 2 septembre 1998, la Fondation des Artistes a accepté de mettre gratuitement à la disposition de la Ville de Paris, ce jardin pour son ouverture au public. Cette convention, d'une durée de 10 ans, stipulait que la Ville de Paris devait assurer les travaux permettant l'ouverture du jardin au public, l'entretien et le gardiennage de ce jardin ainsi que l'entretien d'une parcelle de 500 m<sup>2</sup> non ouverte au public et prendre à sa charge la consommation d'eau liée à l'arrosage du jardin. Ce jardin a été rénové en 2007.

La convention est venue à expiration le 2 septembre 2008 et une nouvelle convention a donc été conclue. Cette dernière a pris fin en juin 2019.

Une nouvelle convention a été rédigée prévoyant que la Ville de Paris assure l'entretien du site pendant toute la durée de la convention. La mise à disposition est prévue à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée de 10 ans. A l'issue de cette période, elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer avec la Fondation des Artistes, la convention jointe au présent projet de délibération, relative à la mise à la disposition de la Ville de Paris du parc de l'Hôtel Salomon de Rothschild (8<sup>e</sup>) en vue de son ouverture au public.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris